LES IDÉES DU THÉÂTRE

Paratextes français, italiens et espagnols des XVI^{e} et XVII^{e} siècles

ouvrage dirigé par Marc Vuillermoz
et coordonné par Sandrine Blondet

DROZ

© Copyright 2020 by Librairie Droz S.A., 11, rue Massot, Genève.

Ce fichier électronique est un tiré à part. Il ne peut en aucun cas être modifié.

L' (Les) auteur (s) de ce document a/ont l'autorisation d'en diffuser vingt-cinq exemplaires dans le cadre d'une utilisation personnelle ou à destination exclusive des membres (étudiants et chercheurs) de leur institution.

Il n'est pas permis de mettre ce PDF à disposition sur Internet, de le vendre ou de le diffuser sans autorisation écrite de l'éditeur.

Merci de contacter droz@droz.org http://www.droz.org

Roland Brisset, *Le Premier Livre du Théâtre Tragique*, Préface (Tours : Cl. de Montr'œil et J. Richer, 1589)

Roland Brisset[1] publie, en 1589[2], un recueil de pièces tragiques, déclarant qu'il s'agit d'imitations d'après Sénèque. En réalité, ces pièces ne sont que des traductions d'après l'auteur latin, dans la perspective des *interpretationes* du XVI^e^ siècle, c'est-à-dire des ré-élaborations de tragédies antiques[3]. Le corpus en question contient quatre pièces sénéquiennes (*Hercule Furieux*, *Thyeste*, *Agamemnon*, *Octavie*), ainsi que la traduction d'une tragédie néo-latine de Buchanan (*Baptiste*). Si la préface qui introduit le *Théâtre tragique* de Brisset est un texte de circonstance, destiné à rendre hommage au roi Henri III en visite dans la ville de Tours, elle rassemble également plusieurs éléments fondamentaux de la réflexion théorique de l'époque concernant la tragédie. D'un côté l'intérêt pour les pièces tragiques de l'antiquité porte, pour l'auteur, sur des aspects moraux et sur la possibilité d'actualiser la *fabula* ancienne à travers une contextualisation dans l'histoire moderne des guerres civiles ; de l'autre côté, l'exercice de réécriture et d'*interpretatio* qui en dérive permet d'illustrer la langue vernaculaire (par « un crayon à la française »). Cette préface reprend la polémique séculaire contre les lettres profanes (des Pères de l'Eglise jusqu'au XVI^e^ siècle), devient l'écho des débats modernes – en particulier de la deuxième moitié du XVI^e^ siècle – contre le théâtre qui corrompt les mœurs, propose une définition du genre tragique comme genre moral

---

1 Pour des informations sur cet auteur, voir l'article « Brisset » [*in*] *Dictionnaire des Lettres françaises*, p. 194-195. Voir aussi Michele Mastroianni, *Le Modèle sénéquien dans la tragédie française de la Renaissance : Roland Brisset traducteur/imitateur*, [*in*] *La Tragédie à l'époque de la Renaissance entre France, Italie et Espagne*, études réunies et présentées par M. Mastroianni (Turin : Rosenberg & Sellier, coll. « Biblioteca di Studi Francesi », 2015). Des éditions critiques modernes du théâtre de Roland Brisset sont en cours de préparation : *Hercule Furieux*, éd. Michele Mastroianni ; *Thyeste*, éd. Paola Martinuzzi ; *Agamemnon*, éd. Daniele Speziari ; *Octavie*, éd. Dario Cecchetti ; *Baptiste*, éd. Daniela Mauri (Firenze-Paris : Olschki-P.U.F., coll. « Théâtre français de la Renaissance »).

2 *Le Premier Livre du Théâtre Tragique de Roland Brisset* (Tours : Claude de Monstr'œil et Jean Richer, 1589 - 2^e^ édition chez les mêmes éditeurs, en 1590). L'édition de 1590 ne présente pas de variantes par rapport à celle de 1589.

3 Sur cette question, l'on pourra consulter en particulier : Glyn P. Norton, *The Ideology and Language of Translation in Renaissance France and their Humanist antecedents* (Genève : Droz, 1984) ; C. Mazouer, *Le Théâtre français de la Renaissance* ; Michele Mastroianni, *Lungo i sentieri del tragico. La Rielaborazione teatrale in Francia, dal Rinascimento al Barocco* (Vercelli : Edizioni Mercurio, 2009) ; Florence de Caigny, *Sénèque le tragique en France (XVI^e^-XVII^e^ siècles). Imitation, traduction, adaptation* (Paris : Classiques Garnier, 2011) ; Michele Mastroianni, *Trois* « interpretationes » *de l'*Antigone *de Sophocle. Gentien Hervet (1541), Georges Rataller (1550), et Jean Lalemant (1557)*, [*in*] *Docta : interpretatio in latinum sermonem. « Traductions savantes vers le latin »*, Colloque International de Lyon (22-23 novembre 2013), *Anabases*, 21 (2015), en ligne sur *OpenEdition* : https://journals.openedition.org/anabases/5229.

Tirage-à-part adressé à Michele Mastroianni pour un usage strictement personnel. © Librairie Droz S.A.

(la tragédie étant considérée par Brisset comme un répertoire de maximes pour « enrichir les écrits des philosophes »), insiste sur l'idée du tragique comme miroir des calamités qui troublent la société et comme lieu d'élaboration poétique où l'histoire et les *fabulæ* anciennes sont relues dans la perspective moderne de la réactualisation[4]. Brisset met enfin en évidence un caractère du tragique renaissant, qui concerne la *lamentatio* des protagonistes, dont on rapporte « doléances, propos et gémissements ». Fait suite la reprise du discours aristotélicien sur la fonction cathartique de la tragédie (« La tragédie [ ], suscitant pitié et crainte, opère la purification propre à pareilles émotions », l'expression « purification des passions », centrale dans les débats sur la tragédie au XVI[e] siècle, reprenant la *Poétique* d'Aristote[5]) et la comparaison, toujours d'après Aristote, entre tragédie et musique[6], dans une perspective toutefois légèrement différente.

***

Aux lecteurs.

Messieurs, je ne sais si c'est mon inclination naturelle ou l'habitude que je puis avoir prise d'être né avec nos guerres civiles, où nous avons vu représenter à nos yeux tout ce qu'on saurait excogiter[7] de déplorable, qui m'a fait passer maintes heures de mon loisir sur la contemplation des désastres des grands, altérations de leurs états et déplorations de leurs pertes. Mais je dirai bien que

4 Voir Dario Cecchetti, *La « Tragédie sainte » rinascimentale come « miroir » della storia presente*, [*in*] *Religion et littérature à la Renaissance. Mélanges en l'honneur de Franco Giacone*, contributions réunies par F. Roudaut (Paris : Classiques Garnier, 2012), p. 621-642 ; Michele Mastroianni, *Il tragediografo come autore « politico » nel Rinascimento francese*, [*in*] *El autor en el Siglo de Oro. Su estatus intelectual y social*, ed. M. Tietz, M. Trambaioli, G. Arnscheidt (Vigo : Editorial Academia del Hispanismo, 2011), p. 275-289.

5 Aristote, *Poétique*, chap. VI., 49 b 24, p. 53.

6 « Puisque nous admettons la classification des mélodies telle que la font certains philosophes, qui distinguent des chants éthiques (moralisants), dynamiques (pratiques), exaltants (enthousiastes) et attribuent à chacune de ces classes le type particulier d'harmonie qui lui correspond, et que, d'autre part, nous disons qu'on doit étudier la musique, non pas en vue d'un avantage unique, mais de plusieurs (en vue de l'éducation et de la « purgation » – ce que nous entendons par « purgation », terme employé ici en général, nous en reparlerons plus clairement dans le traité sur la *Poétique* – et, en troisième lieu, en vue du divertissement, de la détente et du délassement après la tension de l'effort), il est évident qu'on doit employer tous les modes musicaux, mais non pas tous de la même manière : pour l'éducation, on utilise les modes les plus "éthiques" ; et, pour l'audition d'œuvre exécutées par d'autres, on se sert aussi des modes "dynamiques" et "exaltants" (les émotions que ressentent avec force certaines âmes se retrouvent en toutes avec moins ou plus d'intensité – ainsi la pitié et la crainte, ou encore l'"enthousiasme" –, car certains individus ont une réceptivité particulière pour cette sorte d'émotion, et nous voyons ces gens-là, sous l'effet des chants sacrés, après avoir eu recours à ces chants qui mettent l'âme hors d'elle-même, recouvrer leur calme comme sous l'action d'une "cure médicale" ou d'une "purgation") » (Aristote, *Politique*, VIII, 3-4, trad. J. Aubonnet [Paris : Les Belles Lettres, 1989], p. 46-47).

7 Excogiter : inventer.

Tirage-à-part adressé à Michele Mastroianni pour un usage strictement personnel. © Librairie Droz S.A.

de tous les auteurs anciens qui, comme ensevelis dans le cercueil de la barbarie, se sont ressuscités de notre âge, nul ne m'a ravi davantage que ceux-là qui, d'un vers tragique, nous ont non seulement dépeint la contenance[8] et façon[9] des monarques, princes et potentats du monde, quand ils se sont trouvés défavorisés de ce bonheur qui les flattait en leurs affaires, mais aussi qui, par même moyen, nous ont rapporté leurs doléances, propos et gémissements, lorsqu'ils se sont trouvés en ces élancements et angoisses. Laquelle considération, combien[10] qu'il semble qu'elle ne puisse apporter aucun plaisir, en tant que[11] le sujet en est triste, toutefois d'autant que par tels discours nous nous sentons insensiblement dépouiller de cette férocité qui nous abrutit, de cette ambition qui nous ronge et de cette convoitise qui nous altère, par ces antiques tableaux de l'instabilité du monde, voyant que tant s'en faut que les grandeurs aient apporté quelque contentement à ceux qui les ont possédées, qu'au contraire ç'a été comme le levain qui a aigri leur félicité, nous nous trouvons rétablis en un meilleur état de nous-mêmes, consolés en nos afflictions, modérés en nos désirs et plus contents de nos fortunes. De même façon que la musique, de ses accords harmonieux, émeut doucement nos esprits à je ne sais quoi de pitoyable, voire nous ravit et emmène souvent en des contemplations de choses dont la mémoire ne peut être que triste, jusqu'à tirer des larmes de nos yeux, néanmoins, outre ce qu'elle[12] apporte avec soi une délectation indicible, son harmonie a aussi une merveilleuse puissance pour adoucir nos mœurs farouches et les ranger à la raison. Aussi voyons-nous que la plupart des philosophes anciens, reconnaissant ces écrits tragiques être comme une fontaine où se pouvait puiser une abondance de beaux enseignements et préceptes, pour le règlement de la vie humaine et conversation civile, en ont enrichi leurs écrits et enchâssé leurs témoignages dans leurs livres, comme étant les perles les plus précieuses qu'ils eussent pu choisir en l'antiquité, pour se servir d'icelles[13] à l'embellissement et décoration de leurs ouvrages, comme l'on peut principalement remarquer en Platon, Aristote, Cicéron, Plutarque et une infinité d'autres, qui rapportent si souvent les vers de Sophocle, Euripide, Eschyle et autres poètes tragiques dont les écrits ne sont parvenus jusqu'à nous. Et quant à ceux qui ont voulu rejeter la poésie, comme tendant plutôt à la corruption des mœurs qu'à l'institution et règlement de la vie civile, ils n'ont jamais

8 Contenance : conduite.

9 Façon : comportement.

10 Combien que : bien que.

11 En tant que : parce que.

12 Outre ce que : outre ce fait que, outre que.

13 Icelles : celles-ci.

Tirage-à-part adressé à Michele Mastroianni pour un usage strictement personnel. © Librairie Droz S.A.

entendu[14] de tels poètes, que tant s'en faut qu'on les ait réprouvés, qu'au contraire[15] ils ont été jugés toujours salutaires et profitables en une république, tant pour la gravité du sujet qu'ils traitent que pour la bonne doctrine qui s'en peut recueillir. Qu'à la mienne volonté que[16] ceux qui, pour leur ambition, troublent le ciel et la terre, renversent tout droit divin et humain, déchirent les entrailles de la France leur mère et se bâtissent précipitamment le tombeau se fussent remirés[17] sur le théâtre tragique sur lequel sont montés plusieurs, élevés avec les ailes cirées de la faveur d'un peuple volage, lesquelles se venant à dissoudre comme celles d'un Icare à la chaleur d'un grand soleil, se sont trouvés comme lui précipités dans un abîme de misères ; et je m'assure que tant eux en particulier, que toute la France en général en recevrait un grand fruit. Notre Roi, c'est un grand soleil qui, dès son Orient, a jeté ses rayons non seulement sur la France, mais aussi sur les nations étrangères. Ce soleil, dis-je, étant à présent en son midi et tournant en sa propre maison, je ne fais point de doute qu'il ne dissipe bientôt par sa chaleur et heureuse influence ces brouillards et vapeurs de révoltes qui se sont élevées en son royaume[18], pour nous rendre le temps serein d'une paix et tranquillité qu'il y a si longtemps que la France désire. Jugeant donc, tant par les exemples des Anciens que par le discours de raison, l'excellence de tels écrits, j'ai été incité en mon jeune âge, lisant tant les tragédies grecques que celles que nous avons des Latins, attribuées à Sénèque, et autres de quelques savants poètes modernes, voyant qu'il en restait plusieurs dont le sujet n'avait été traité en notre langue, d'en tirer un crayon à la française, pour en graver en mon esprit les premiers traits seulement, qui pour[19] la simple lecture se fussent plutôt effacés. Et je ne sais comment partie de ces miens écrits est tombée entre les mains du sieur de La Croix du Maine, qui a daigné en faire mention en sa *Bibliothèque française* imprimée à Paris l'an

[14] Entendu : compris. Ceux qui rejettent les auteurs tragiques sous prétexte qu'ils corrompent les mœurs ne les comprennent pas.

[15] Que tant s'en faut qu'on… qu'au contraire… : le premier « que » est un pronom relatif reprenant « poètes ». Comprendre : de tels poètes qui, loin d'avoir été condamnés, ont au contraire été jugés profitables.

[16] Reprise par pléonasme du « que » (ici béquille du subjonctif de souhait) autorisée par la syntaxe de l'époque.

[17] Se remirer : se refléter. L'imparfait du subjonctif à valeur d'irréel est amené par la formule optative « qu'à la mienne volonté ».

[18] Brisset célèbre les efforts de Henri III pour rétablir la paix dans la période la plus sombre des guerres de religion. De toute évidence, le fait que Brisset, en 1589, loue Henri III pour ses tentatives de conciliation démontre que l'auteur appartient au parti des politiques (qui réunit autour du duc d'Alençon, aux lendemains de la Saint Barthélemy, des catholiques et des protestants modérés prônant une politique de tolérance et de paix civile).

[19] Par la simple lecture.

Tirage-à-part adressé à Michele Mastroianni pour un usage strictement personnel. © Librairie Droz S.A.

1584[20]. Ce qui donna occasion à quelques-uns de mes amis, qui ne savaient rien auparavant de ces miens premiers essais, de me prier de les laisser aller. Le temps de troubles m'en détourna, voyant que, Mars dominant et ses outils, le métier de Pallas reposait et faisait-on peu de cas des livres[21] ; aussi qu'après ceux qui ont élevé l'honneur du théâtre français, ma voix semblerait trop basse ou trop casse[22] ; au surplus que nous n'avions que trop d'exemples tragiques qui se jouent véritablement sur le grand échafaud de France sans en aller rechercher d'ailleurs. Mais étant depuis advenu que Sa Majesté très chrétienne ait tant honoré cette ville qui m'a donné la naissance[23] que de l'élever au plus haut degré où elle eût pu aspirer, par l'établissement de ses cours en icelle[24], et par ce moyen la constituer comme chef et métropolitaine[25] de toutes les villes de son royaume, considérant que toutes choses semblaient conspirer à sa grandeur, poussé de la naturelle affection que chacun porte à sa patrie, en témoignage de l'éjouissance[26] que j'en ressentais en moi-même avec tous ses enfants naturels, je lui ai bien voulu consacrer ces prémices de mes labeurs, lui réservant en autre temps ce qui est né avec un âge plus mûr. C'était une coutume à Rome, même pendant les divisions civiles, qu'après que quelque citoyen avait été appelé à quelqu'une des premières charges et dignités de la cité (ce qui se faisait par les suffrages du peuple, ainsi le portait cette République), en reconnaissance de telle faveur, et pour témoigner sa bienveillance envers le peuple, de lui donner[27] des spectacles de jeux tragiques, ou comiques, de combats sur les arènes, et tous tels autres passe-temps où le peuple prenait plaisir. Et véritablement je me sentirais bien heureux si mon théâtre avait cet heur[28] que de servir à ma ville de reconnaissance envers son Roi, de la singulière faveur qu'elle a reçue de Sa Majesté de l'avoir choisie entre tant d'autres pour être le trône de sa justice, le fleuron de sa couronne, le refuge de ses sujets et la reine de ses

20 Né au Mans en 1552 et mort à Tours en 1592, La Croix du Maine est auteur d'une *Bibliothèque française* publiée en 1584. Dans cet ouvrage, il mentionne les titres de trois tragédies de Brisset (*Thyeste*, *Andromaque*, *Baptiste*), dont *Andromaque* a été identifiée comme *Agamemnon*. Voir l'article « La Croix du Maine » [*in*] *Dictionnaire des Lettres françaises*, p. 661-662.

21 Voyant que, Mars et ses outils dominant (proposition participiale), le métier de Pallas reposait et qu'on faisait peu de cas des livres.

22 Casse : cassée.

23 Il s'agit de la ville de Tours.

24 Icelle : celle-ci.

25 Ville métropolitaine : ville principale, capitale.

26 Ejouissance : joie.

27 La subordonnée commencée plus haut (« C'était une coutume à Rome… qu'après que ») est finalement convertie en un infinitif simple, complément de coutume (« c'était une coutume à Rome de lui donner ») ; mais le complément de l'infinitif (« lui ») se comprend par référence au sujet de la subordonnée temporelle intercalée (« quelque citoyen »).

28 Heur : chance, bonheur.

Tirage-à-part adressé à Michele Mastroianni pour un usage strictement personnel. © Librairie Droz S.A.

cités[29]. Mais d'autant que ma voix est faible et mon pouce trop pesant pour faire parler cette corde, je désirerais que quelqu'un de ceux à qui le ciel a départi ses grâces en plus d'abondance qu'à moi, et principalement des nôtres, par un monde de beaux écrits tâchassent[30] d'assurer à jamais cet honneur et prérogative que nous avons sur tous les autres, par cette particulière bénéficence[31]. Car je n'estime pas que la renommée d'Athènes, ni de Rome et autres villes dont la louange ne périra jamais, ait été rendue si célèbre par la structure de leurs palais, temples, amphithéâtres, cirques, pyramides, obélisques, portiques et autres édifices, qui semblaient défier la suite des siècles, ni même par les exploits généreux, tant en guerre qu'en paix, de leurs plus braves bourgeois, que par la plume de ceux des leurs qui leur ont donné leurs écrits, gravant à l'éternité par le burin de leur faconde la louange immortelle de leurs villes, dont l'ancienne splendeur serait comme anéantie comme leurs anciens édifices, qui ne sont plus que des sépulcres de ce qu'elles ont été jadis, sans la louable gaillardise et générosité de ceux qui les ont tirées de l'oubli ; que si, par l'exemple d'icelles, on peut juger de la grandeur future et accroissement d'honneur de la nôtre, on jugera non seulement qu'elle les doit égaler, mais aussi surpasser beaucoup. Car si l'établissement de Rome, qui a été le chef du monde et dont la monarchie s'est étendue sur innumérables[32] nations, a eu son commencement par un asile, où tous les scélérats et méchants garnements[33] des provinces voisines, les serfs qui s'enfuyaient de leurs maîtres, les séditieux et perturbateurs du repos de leur pays se venaient retirer en franchise (dont fut composée sa première peuplade), que pouvons-nous espérer de la ville de Tours, qui prend le fondement de sa grandeur non pour être un asile de scélérats, mais de gens de bien, non de ceux qui quittent leur maître, mais de ceux qui le recherchent, non de séditieux et perturbateurs, mais des colonnes du royaume ? Quant à la ville d'Athènes, elle a pris son accroissement par une convocation que fit Thésée de ses sujets, de quelque qualité et condition qu'ils fussent, pour s'y venir habituer[34], et ce par une proclamation générale, dont le

29 En 1589, le roi Henri III fait de Tours la capitale du royaume (elle le demeure jusqu'à l'entrée de Henri IV à Paris en 1594). Ce choix n'est pas en soi étonnant dans la mesure où les souverains y résident depuis le XV^e^ siècle.

30 Accord de sens avec le complément du pronom (accord avec « ceux » donc) qui suggérerait que Brisset pense ici à un pluriel (« quelqu'un de ceux » pour « ceux », ce qui serait un moyen de se mettre en retrait, par la modestie préfacielle d'usage, devant le nombre de ceux qui seraient plus brillants).

31 Bénéficence : bienfaisance.

32 Innumérable : innombrable.

33 Garnement : individu.

34 Habiter, d'où « pour venir y habiter ».

Tirage-à-part adressé à Michele Mastroianni pour un usage strictement personnel. © Librairie Droz S.A.

formulaire[35] était encore demeuré du temps de Plutarque, comme il récite en ces mots : « Tous peuples venez ici ». Tellement que la plupart de ceux qui s'y retirèrent étaient paysans, laboureurs, artisans et autres gens de basse qualité et condition, comme récite le même Plutarque. Mais la nôtre[36], par une élite des personnes les plus signalées et célèbres du royaume, par la translation d'un parlement, chambre des comptes et autres cours premières de France, et par la retraite d'une infinité de familles notables, mais singulièrement par la présence et séjour de Sa Majesté, qui a voulu elle-même asseoir[37] la première pierre de cet édifice. Ainsi, l'autre lumière de Grèce, la ville de Constantinople, fut rendue si florissante par Constantin le Grand, y établissant le siège de l'Empire, qui depuis les premiers Césars avait toujours été à Rome, et lui donnant pareils privilèges et honneurs que les empereurs ses prédécesseurs avaient fait à l'autre, tellement même qu'à cette occasion il la nomma la nouvelle Rome. Et nous nommerons Tours un Paris nouveau, puisque ce ne sont point les murs ni les édifices qui font les cités, mais les citoyens, et que ce bel essaim de Parisiens qui seuls de leurs cohabitants ont mérité ce nom d'honneur pour leur fidélité inviolée, est vraiment cet ancien Paris, qui a toujours aimé son Roi, qui lui a fait des entrées, qui l'a appelé de Pologne[38], qui lui a subvenu[39] en ses affaires, qui lui a fait des acclamations et prié Dieu pour sa personne. Lequel tant sur eux que sur nous, qui sommes à présent concitoyens, veuille tellement épandre sa bénédiction, que lui qui donne le déclin et florissant état des villes, fasse que cette ville égale Athènes en littérature, Rome en générosité et prouesse, Constantinople en piété et religion. Et que les tours qu'elle porte en ses armoiries soient à son Roi des tours de force devant la face des ennemis, et la blancheur des fleurs de lis, symbole à jamais d'une inviolable fidélité et perpétuelle redevance des bienfaits et gratifications de Sa Majesté.

Edition de Michele Mastroianni

35 Le formulaire : la formule.

36 Comprendre : mais la nôtre (Tours), a pris son accroissement par…

37 Asseoir : dresser.

38 En 1573, Henri III est élu roi de Pologne. En 1574, Charles IX meurt et Henri III quitte la Pologne pour réclamer ses droits au royaume de France. Ce « bel essaim de Parisiens » fait allusion aux fidèles qui ont suivi Henri III à Tours et vont donc désormais cohabiter avec les Tourangeaux.

39 Subvenir : venir au secours de.

Tirage-à-part adressé à Michele Mastroianni pour un usage strictement personnel. © Librairie Droz S.A.